



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 8 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL AD HOC SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Deuxième session

Rome, 23-25 avril 2018

EXAMEN DU *PROJET D'ÉTUDE EXPLORATOIRE DE CADRAGE VISANT À RECUEILLIR DES ÉLÉMENTS FACTUELS SUR LES «INFORMATIONS GÉNÉTIQUES NUMÉRIQUES» CONCERNANT LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE*

INTRODUCTION

1. La Commission, à sa dernière session, a créé un nouvel axe de travail sur les «informations génétiques numériques»¹. Elle a demandé au Secrétariat de préparer, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires, une étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels qui concerne les «informations génétiques numériques» sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RGAA), afin de fournir, entre autres, des informations sur la terminologie utilisée dans ce domaine, une description des acteurs concernés par les informations génétiques numériques sur les RGAA, les types d'utilisations des «informations génétiques numériques sur les RGAA» et leur portée, notamment:

- la caractérisation,
- la sélection et l'amélioration génétique,

¹Cette expression est tirée du document CBD COP XIII/16, et doit faire l'objet d'un examen plus approfondi. De multiples expressions sont utilisées dans ce domaine (notamment, «données de séquençage de génome», «dématisation» ou «utilisation in silico») et il convient donc de réfléchir plus avant à l'expression à adopter.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

- la conservation,
- le recensement des RGAA,

ainsi que sur la pertinence des «informations génétiques numériques» sur les RGAA pour la sécurité alimentaire et la nutrition, afin de faciliter l'examen par la Commission, à sa prochaine session, des incidences de l'utilisation des «informations génétiques numériques» sur les RGAA pour la conservation et l'utilisation durable des RGAA, et notamment l'échange, l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation².

2. La Commission a demandé à ses groupes de travail technique intergouvernementaux d'examiner le projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels et à faire part de ses contributions, avant que celui-ci ne soit présenté à la Commission pour examen à sa session suivante³.

3. Le projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels sur les «informations génétiques numériques» concernant les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture figure dans le document portant la cote CGRFA/WG-AqGR-2/18/Inf.8. Le projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels a été préparé par Jack A. Heinemann et Dorien S. Coray (School of Biological Sciences, Université de Canterbury, Christchurch, Nouvelle-Zélande) et par David S. Thaler (Biozentrum, Université de Bâle, Suisse). La responsabilité quant au contenu du projet d'étude incombe entièrement aux auteurs et ne reflète pas nécessairement les avis de la FAO ou de ses Membres.

INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

4. Le Groupe de travail est invité à examiner le projet d'étude exploratoire de cadrage visant à recueillir des éléments factuels et à faire part de ses contributions.

² CGRFA-16/17/Rapport, paragraphe 86.

³ CGRFA-16/17/Rapport, paragraphe 90.